Nations Unies S/PV.4560



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4560e séance

Mercredi 26 juin 2002, à 13 h 40

New York

Président :	M. Wehbe	(République arabe syrienne)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Banoum
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Salazar
	États-Unis d'Amérique	Mme Connelly
	Fédération de Russie	M. Vasiliev
	France	M. Stickler
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	Mme Réhaut
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Larsen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. Yap

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

02-44474 (F)



La séance est ouverte à 13 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement le Secrétariat et, en particulier les interprètes, d'être restés jusqu'à cette heure tardive.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bazel (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/703, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2002/703) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume Uni, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1419 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

Je tiens à remercier Sir Kieran Prendergast de sa présence parmi nous pendant l'adoption du projet de résolution.

La séance est levée à 13 h 45.

und_gen_n0244474_docu_n